



RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL DE FACULTE REUNI LE 21 FEVRIER 2014

Le conseil de Faculté, réuni le 21 février 2014, a approuvé le compte rendu de la séance du 8 novembre 2014.

Il s'est prononcé favorablement :

1°) sur les points de scolarité suivants :

- Projet de maquette modifiée du DU LL.M
- Diplôme de juris-conseil en entreprise « DJCE » en formation continue à l'Institut de Droit et d'Economie des Affaires (IDEA)
- Projet de formation continue à l'Institut de Droit Comparé Edouard Lambert (IDCEL) et impacts financiers approbation de tarifs pour les intervenants et pour les participants
- Projet de changement de maquette et de régime d'examen pour le Master 2 mention droit privé-sciences criminelles spécialité droit de la famille (professionnel et recherche)
- Prise en compte d'une bonification pour une activité sportive dans les régimes d'examen de certains masters 2

2°) sur les conventions suivantes :

- Projet de convention entre la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse centre-Est, l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Est et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Projet d'accord de coopération dans le cadre du projet « Partenariat International Triangulaire d'Enseignement Supérieur » (PITES) entre l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Jean Monet de St Etienne et l'Université de Sao Paulo, Brésil.
- Projet d'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre la faculté de Droit Université
 Jean Moulin Lyon 3 et le Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel relatif à une
 contribution financière de 6 000 €.

Campus des Quais Projet d'accord de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'EMLYON 15 quai Claude Bernard Business School.

BP 0638

69239 LYON CEDEX 02

Tél. +33 04 78 78 75 20 Tél. +33 04 78 78 70 53 Fax +33 04 78 78 71 31 facde**droit**.univ-lyon3.fr



- Projet de convention de formation continue entre le service de la formation permanente de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la Fédération des Centres Sociaux du Rhône.
- Projet de protocole d'adhésion entre les Universités Jean Moulin Lyon 3 et Paris I Panthéon Sorbonne dans le cadre du programme « La condamine en droit », en appui à la coopération avec l'Université Del Salvadore de Buenos Aires, Argentine.

3°) sur les questions financières suivantes :

- Approbation du tarif des inscriptions pour le colloque organisé par l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier (IDPI) intitulé « Le projet de loi Duflot 2 » qui aura lieu le 28 février 2014.
- Don effectué par CNP assurances à l'Institut des Assurances de Lyon (IAL) de 5 000 € pour la publication des actes du colloque intitulé « La protection des consommateurs d'assurances : entre permanence et nouveauté », organisé par l'Equipe de droit privé et l'IAL qui aura lieu le 21 mars 2014.
- Droits d'inscription, tarif déjeuner et subvention sollicitée à hauteur de 600 €.
- Tarif de 50 € et gratuité à faire voter pour les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour une conférence organisée le 13 février 2014 par l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) intitulée « Les accidents du travail et la justice pénale ».
- Demande de subvention de l'Association La Junior Assurance pour un montant de 964,62 € dans le cadre de leur participation au Challenge Inter-Instituts organisé les 4 et 5 avril 2014.
- Demande de subvention sollicitée pour le concours de plaidoiries René Cassin à hauteur de 350 €.

Enfin, des informations ont été livrées sur les points suivants :

- Informations sur la politique de communication
- Information sur la capacité d'accueil dans certains Master 1 sur les quais.
- Information sur les faibles effectifs dans certains Master 2.
- Information sur la nouvelle organisation des mentions de Master.

Le Doyen de la Faculté de droit,
UNIVERSITÉ
LYON 3